

DEPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE

COMPTE-RENDU DE
RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 29/05/2018
à 20 H 00

Date d'affichage :
le 20 juin 2018

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

**LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE**
Légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie
en séance publique
sous la présidence de :
Monsieur MARQUET Joël,
Maire

Étaient présents :

MARQUET Joël,
CHEDEMAIL Daniel
TRAVERS Joël,
PLANCHAIS Pierre,
BRETON Magali,
GUILLOTIN Michel,
LEJAS Géraldine,
ROULE Patricia,
BILHEUDE Isabelle,
LOISEL-LEVEQUE Betty
GÉRARD Gabriel
MOREAU Marie-Cécile
DONVAL Gérard
COURTAIS Stéphanie
Absente excusée :
- BLOT Virginie
a donné pouvoir à
LOISEL-LEVEQUE Betty

Formant la majorité des
membres en exercice.

Secrétaire de séance :
CHEDEMAIL Daniel

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2018 est approuvé.

1 – Modification du permis d'aménager du lotissement « le Chêne »

Afin de permettre la vente de certains lots, il est nécessaire de modifier le permis d'aménager du lotissement « le Chêne ».

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte la modification du permis d'aménager du lotissement « le Chêne ».

2 – Décision modificative pour le Budget du lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, la nécessité d'affecter des crédits aux comptes 605 et 7015.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de prendre la décision modificative sur le BP lotissement et de procéder au virement de crédits suivants :

Chapitre 11 – Compte 605:	+ 3,23€
Chapitre 70 – Compte 7015:	+ 3,23€

3 – Avenant à la convention ADS (Autorisation Droit du Sol)

Le Maire rappelle que le Conseil Communautaire 20 avril dernier, a validé l'avenant n°2 de la convention qui lie la commune au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les évolutions portent sur :

- L'intégration à l'article n° 5 de l'évolution des modalités de transferts des pièces pour prendre en compte la dématérialisation globale de la chaîne de l'instruction.
- Le coût unitaire de l'équivalent PC à la somme de 162€ pour 2017 et le coût prévisionnel de l'exercice 2018, prévu à l'article n°9.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification de la convention.

4 – Financement des investissements

Monsieur le Maire propose de solliciter les banques pour financer les investissements. Après avoir présenté les subventions accordées (DETR, amendes de police) ou accordables (fonds de concours), un besoin de financement de l'ordre de 180 000€ serait nécessaire pour couvrir les dépenses.

A l'unanimité, le conseil municipal, valide cette proposition et demande de solliciter les banques pour ce montant.

5 – Régularisation d'une emprise foncière – Prescription acquisitive

Monsieur le Maire indique qu'une bande de terrain en rive de la RD n°34, domaine privé de la commune, a été entretenue sans interruption par M. et Mme Claude TRAVERS (depuis plus de 30 ans), comme on peut le constater sur la photographie aérienne de 1987.

A cette fin, les conditions exigées (plus de trente ans d'une possession continue, réelle, publique, et non équivoque accomplie à titre de propriétaire), par les articles 2258 à 2275 du Code Civil pour acquérir la bande de terrain, par la prescription trentenaire, sont réunies au profit de M. et Mme Claude TRAVERS, qui doivent être considérés, comme propriétaires de la bande de terrain. La prescription acquisitive ou usucapion désigne la possibilité d'acquérir la propriété par l'usage.

Il est donc proposé de constater la prescription acquisitive d'une bande de terrain non cadastrée sur la section ZN pour 62 m² environ, moyennant les frais de Géomètre et de Notaire à la charge de M. et Mme Claude TRAVERS, sans compensation financière.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette régularisation.

6 – Fonds de Concours de Vitré Communauté

Un fonds de concours avait été mis en place par Vitré Communauté pour le mandat 2014/2020.

Monsieur le Maire suggère de solliciter ce fonds de concours à hauteur de 50 000€ pour l'aménagement de la rue du Bourgneuf.

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature du financement	Montant
Travaux	229 779,80€	Subvention DETR	62 000€
Maitrise d'ouvrage	10 800,00€	Amende de police	6 000€
Hydrocurage	1 892,40€	Fonds de concours	50 000€

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte cette proposition et sollicite le fonds de concours.

7 – Aménagement piétonnier « le Bois Vié »

Monsieur le Maire informe l'assemblée, du résultat de la consultation lancée pour la réalisation de l'aménagement et de la sécurisation des piétons au Bois Vié.

Cinq entreprises ont été consultées par courriel pour répondre à la consultation dont la date limite a été fixée au vendredi 18 mai à 12h à la mairie. Trois entreprises ont remis une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie, le mercredi 23 mai à 20h, pour l'ouverture et l'analyse des plis. Il en ressort que l'entreprise SECHE du BOURGNEUF LA FORET est retenue pour une somme de 40 781€ HT soit 48 937,20€ TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres.

INFORMATIONS DIVERSES

- Point de vue sur le RIPAM :

Magali Breton fait le point sur la mise en place d'un RIPAM sur l'ancien canton de Vitré Est. Différents points sont à affiner notamment sur les subventions de la CAF, sachant que le financement peut aller de 60 à 90%. Le coût prévisionnel d'embauche est de 44 000 euros. Il a été décidé que le résiduel, à la charge des communes, sera réparti au nombre d'habitants. Pérennisation de la structure : certaines communes s'engagent pour 3 ans. La mise en place devrait se faire pour janvier 2019.

- Local de l'ancienne crêperie :

Le Maire informe qu'il n'a pas de nouvelle du notaire pour l'acte de vente officiel. Une discussion s'instruit quant à son devenir : petite enfance, cantine, salle de motricité, salle associative, réouverture du lieu de restauration et cantine. Toutes ces pistes nécessitent réflexions et études.

- Le Maire relance l'idée d'accueillir les nouveaux habitants avec les responsables d'associations. Une date, fin septembre, est retenue.

- Le Maire informe que 3 personnes de la Chapelle Erbrée ont été tirées au sort pour être jurés d'assises 2019 : Messieurs Mickaël Garoche, René Pascal Lebrun et Stéphane Requet.

- Gérard DONVAL signale le non entretien du terrain de la Meltière. Vitré Communauté en est informé.

- Pierre PLANCHAIS informe que notre commune a été remarquée par un comité de sélection pour la qualité de sa communication et par conséquent sélectionnée pour la 17^{ème} édition des trophées de la communication (32 catégories). Il est proposé de se renseigner avant de s'engager.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire de Séance,

CHEDEMAIL Daniel

Le Maire,

Joël MARQUET

Daniel CHEDEMAIL

Joël TRAVERS

Pierre PLANCHAIS

Virginie BLOT

BRETON Magali

Michel GUILLOTIN

Géraldine LEJAS

Patricia ROULE

Isabelle BILHEUDE

Betty LOISEL- LEVEQUE

Gabriel GÉRARD

Marie-Cécile MOREAU

Gérard DONVAL

Stéphanie COURTAIS